

Direction des affaires juridiques et de la commande publique
Assurances

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors

DÉCISION MUNICIPALE

N°DM2024_014

**OBJET : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITÉ DE SINISTRE – VÉHICULES INCENDIÉS
SUITE AUX VIOLENCES URBAINES DE LA NUIT DU 27 AU 28 AVRIL 2024**

Le maire de Givors,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal en date du 12 janvier 2022 donnant délégation de pouvoirs à monsieur le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat, d'accepter les indemnités de sinistre,

Considérant que la nuit du 27 au 28 avril 2024, l'hôtel de ville de la commune de Givors a subi des dégradations suite à des violences urbaines

Considérant que deux véhicules de la police municipale, Citroën Berlingo immatriculé 205-BHC-69 et Dacia Duster immatriculé FL-066-EJ, ont été incendiés et entièrement détruits

Considérant que le sinistre a été déclaré le 29 avril 2024 et que la commune a reçu deux expertises le 3 juin 2024

Considérant que les propositions d'indemnisation s'élèvent à 4 500 € toutes charges comprises pour le véhicule Citroën Berlingo et 10 000 € toutes charges comprises pour le véhicule Dacia Duster.

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter l'indemnité proposée par la compagnie Groupama Rhône-Alpes-Auvergne pour un montant de 4 500 € toutes charges comprises et 10 000 € toutes charges comprises.

Article 2 : Les recettes seront imputées sur le budget de la commune.

Article 3 : Le directeur général des services et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article dernier : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sise 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le lundi 17 juin 2024,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

Monsieur COMMUNE DE GIVORS
PLACE CAMILLE VAILLIN
69701 GIVORS CEDEX

Assuré : COMMUNE DE GIVORS
Réf Expert : 244066320
N° Sinistre : 2024520911
Véhicule : FL-066-EJ

Monsieur,

Le cabinet **EXPERTISE & CONCEPT LYON** a été mandaté par GROUPAMA pour prendre en charge l'expertise de votre véhicule immatriculé FL-066-EJ et évaluer l'opportunité de cession ou de réparation.

Ce courrier vise à confirmer la décision du propriétaire* du véhicule et à collecter l'ensemble des pièces utiles. **Pour vous faciliter ces formalités, nous vous invitons à compléter le dossier ci-joint comme suit :**

j Nous vous confirmons d'ores et déjà **l'enlèvement conservatoire** de votre véhicule par notre constructeur, TABARD AUTO DEM 65 RUE DES ETATS UNIS 69800 ST PRIEST TEL: 0478722849 Mail: BETAD@CARECO LYON.COM.

k Dans tous les cas, et quel que soit votre choix, veuillez retourner à l'expert, le cabinet **EXPERTISE & CONCEPT LYON, 8 RUE JEAN ELYSEE DUPUY - BAT C 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR (Tél: 0472523060 -- Mail: lyon@expertiseconcept.fr, la lettre de décision désignant l'option choisie :**

- **En cas de cession :** merci de joindre toutes les pièces officielles complétées, joignez également le double des clés/carte de démarrage selon les instructions jointes en annexe (le véhicule doit rester complet).
Soyez particulièrement vigilant sur les dates et identités à renseigner.
Il vous appartient d'informer le garage où le véhicule est déposé, qu'il sera enlevé par notre constructeur. En cas de refus de transfert du véhicule par le dépositaire, les frais relatifs au gardiennage seront à votre charge.
- **En cas de refus de cession, d'impossibilité de cession** (documents incomplets ou non-conformes) **ou de non réponse :** veuillez prendre toutes dispositions au regard des éventuels frais de gardiennage pouvant vous être facturés par le dépositaire du véhicule. Si celui-ci a déjà été enlevé par notre constructeur, vous devez contacter ce dernier afin de connaître les modalités de restitution.

l Retournez le dossier à notre expert, le cabinet **EXPERTISE & CONCEPT LYON.**

Ce dernier est à votre écoute pour vous accompagner dans ces démarches et favoriser la rapidité de traitement du sinistre.

m Par ailleurs, nos services restent disponibles, pour toute question relative à votre dossier, au numéro de téléphone communiqué lors de votre déclaration.

n A réception du rapport d'expertise nous procéderons à votre indemnisation en application de votre contrat.

o Il vous appartient de prendre contact avec votre conseiller afin de régulariser votre contrat (remplacement du véhicule, modifications, etc...).

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.


*Si vous n'êtes pas le propriétaire du véhicule, vous devez lui remettre ces documents dans les plus brefs délais.

Ville de Givors



DECISION DU PROPRIETAIRE
(CO N°3VEI/ Techniquement Irréparable)

Ass
Réf Expert : 244066320
N° Sinistre : 2024520911
Véhicule : FL-066-EJ

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le 
ID : 069-216900910-20240617-DM2024_014-AU

Monsieur,

A la demande de GROUPAMA et sous réserve de votre droit à indemnisation, j'ai expertisé votre véhicule.

Voici mes conclusions présentées lors de notre entretien téléphonique :

- Ce véhicule est techniquement irréparable et ne peut pas circuler en application du code de la route.
- Montant des réparations avant démontage : 0,00 EHT ou 0,00 ETIC/
- Valeur du véhicule avant sinistre : **8333,33 Euros HT OU 10000,00 ETIC**

Optionnel en cas de VGE: Non (-) :

la procédure VGE s'applique (art L325-4, L327-5, R327-3 du code de la route, arrêté du 29 avril et JO du 14 mai 2009), le véhicule fait donc l'objet d'une interdiction de circuler et d'une opposition de cession à un particulier

Conformément aux dispositions légales, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE avisera la Préfecture laquelle procédera à la destruction administrative du certificat d'immatriculation

Je reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'Expert, DUBOST003766 -VE

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre choix en complétant le tableau ci-dessous.

<input type="radio"/> J'OPTIE POUR LA SOLUTION N° 1	<input type="radio"/> J'OPTIE POUR LA SOLUTION N° 2
<p>Je cède le véhicule à GROUPAMA et remets à l'expert l'intégralité des documents joints en annexe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision du propriétaire(s) - Déclarations de cession - Déclaration d'achat - Certificat d'Immatriculation - Certificat de Situation Administrative <p><i>Le rapport d'expertise, préliminaire à l'indemnisation, sera envoyé à votre assureur à réception de l'ensemble de ces pièces.</i></p> <p>Fait à Date **</p> <p>Signature du ou des titulaires du Certificat d'Immatriculation MAIRIE DE GIVORS (cachet société)</p>	<p><input type="radio"/> Je ne cède pas le véhicule à GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE et reconnais avoir pris connaissance des contraintes prévues à l'article L327-3 et L325-4 du Code de la Route ainsi que l'annexe 3 de la circulaire 2003-55 du 04/09/2003 relative aux véhicules économiquement irréparables et à la procédure VGE(-) : Non</p> <p>Le véhicule fait l'objet d'une interdiction de circuler et ne peut être réparé.</p> <p>La vente ne peut être réalisée qu'auprès d'un professionnel de l'automobile.</p> <p>Fait à Date **</p> <p>Signature du ou des titulaires du Certificat d'Immatriculation MAIRIE DE GIVORS (cachet société)</p>

* Si vous n'êtes pas propriétaire du véhicule ou acquisition en location avec Option d'Achat ou en location Longue Durée, transmettez au plus vite ce document et les pièces jointes au réel propriétaire ou la société de location ou de financement qui seul peut prendre décision. Si vous avez contracté un crédit, pensez à informer votre organisme de financement. ** Date à reporter sur l'ensemble des documents du dossier.

LE VÉHICULE (a remplir par l'ancien propriétaire)

FL-066-EJ VF1HJD20063535288 29/10/19
(A) Numéro d'immatriculation du véhicule (E) Numéro d'identification du véhicule (B) Date de 1^{re} immatriculation du véhicule
DACIA M10DACVP0019440 VP DUSTER 1.3 TCE - 130 - F
(D.1 Marque) (D.2 Type, variante, version) (J.1 Genre national) (D.3 Dénomination commerciale)

Kilométrage inscrit au compteur du véhicule : 50000

Présence du certificat d'immatriculation :

OUI - numéro de formule L 2019FA28166 NON - Motif d'absence de certificat d'immatriculation :
(figure sur le 1^{er} volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD)
ou (I) date du certificat d'immatriculation
(si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45)

Ancien propriétaire

Personne physique ou entreprise morale - Sexe : M F
 Personne morale

Je soussigné(e), MAIRIE DE GIVORS
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIRET, (le cas échéant)

Adresse complète : PLC CAMILLE VALLIN
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
69700 GIVORS
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) : céder céder pour destruction

Le _____ à _____ h _____ le véhicule désigné ci-dessus.

Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante):

- Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'Intérieur, attestant à sa date d'édition de la situation administrative du véhicule;
- Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation;
- Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU) portant le n° d'agrément : _____ (Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur est obligatoire si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La liste des professionnels agréés est disponible sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>).

Fait à GIVORS, le _____

Signature de l'ancien propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

Nouveau propriétaire

Personne physique ou entreprise morale - Sexe : M F
 Personne morale

Je soussigné(e), GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIRET, (le cas échéant)

Né (e) le _____ à _____

Adresse complète : 50 RUE DE ST CYR TSA 80011
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
69252 LYON CEDEX 09
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) :

- Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire;
- Avoir été informé de la situation administrative du véhicule.

Fait à _____, le _____

Signature du nouveau propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

Ville de Givors

LE VÉHICULE (à remplir par l'ancien propriétaire)

FL-066-EJ VF1HJD20063535288 29/10/19
(A) Numéro d'immatriculation du véhicule (E) Numéro d'identification du véhicule (B) Date de 1^{re} immatriculation du véhicule
DACIA M10DACVP0019440 VP DUSTER 1.3 TCE - 130 - F
(D.1 Marque) (D.2 Type, variante, version) (J.1 Genre national) (D.3 Dénomination commerciale)

Kilométrage inscrit au compteur du véhicule : 50000

Présence du certificat d'immatriculation :

OUI - numéro de formule 2019FA28166

(figure sur le 1^{er} volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD)

ou (I) date du certificat d'immatriculation

(si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45)

NON - Motif d'absence de certificat d'immatriculation :

Ancien propriétaire

Personne physique ou entreprise morale - Sexe : M F
 Personne morale

Je soussigné(e), MAIRIE DE GIVORS
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIRET, (le cas échéant)

Adresse complète : PLC CAMILLE VALLIN
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
69700 GIVORS
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) : céder céder pour destruction

Le à h le véhicule désigné ci-dessus.

Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante):

- Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'Intérieur, attestant à sa date d'édition de la situation administrative du véhicule ;
 Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation ;
 Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU) portant le n° d'agrément : (Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur est obligatoire si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La liste des professionnels agréés est disponible sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>).

Fait à GIVORS, le

Signature de l'ancien propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

Nouveau propriétaire

Personne physique ou entreprise morale - Sexe : M F
 Personne morale

Je soussigné(e), GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIRET, (le cas échéant)

Né (e) le à

Adresse complète : 50 RUE DE ST CYR TSA 80011
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
69252 LYON CEDEX 09
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) :

- Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire ;
 Avoir été informé de la situation administrative du véhicule.

Fait à, le

Signature du nouveau propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

Ville de Givors



DN D'ACHAT D'UN VÉHICULE D'OCCASION

Articles R. 322-4 et R. 322-9 du code de la route

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240617-DM2024_1014-AU01



A remettre à la préfecture

Veillez cocher la case correspondante :

professionnel du commerce de l'automobile professionnel de la destruction assureur

GROUPAM A RHONE ALPES AUVERGNE

Je soussigné(e),

NOM DE NAISSANCE, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE

N° SIREN, le cas échéant

domicilié(e) à :

N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
Code postal Commune

Déclare avoir * acheté

acheté pour destruction. Veuillez préciser :

_____ votre numéro d'agrément VHU si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues

le _____ à _____ le véhicule désigné ci-dessous (joindre le certificat d'immatriculation) :
Jour Mois Année Heures Minutes

FL-066-EJ

(A) N° D'IMMATRICULATION

VF1HJD20063535288

(E) N° D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

DACIA

(D.1) MARQUE

M10DACVP0019440

(D.2) TYPE VARIANTE VERSION

DUSTER 1.3 TCE - 130 - F

(D.3) DENOMINATION COMMERCIALE

VP

(L.1) GENRE NATIONAL

Présence du certificat d'immatriculation * : OUI NON

Si oui, merci de préciser

29/10/19
(1) Date du certificat d'immatriculation (si ancien format d'immatriculation)

ou

2019FA28166
Numéro de formule du certificat d'immatriculation ** (si nouveau format d'immatriculation)

Si non, veuillez préciser le motif : _____

En cas d'achat du véhicule à un autre professionnel, veuillez joindre en plus la copie du récépissé de la précédente déclaration d'achat.

Fait à GIVORS, le _____
Jour Mois Année

Cachet et signature de l'acquéreur

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès d'une préfecture ou auprès de l'Agence nationale des titres sécurisés par voie postale.

Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins de prospection commerciale

CERTIFICAT DE VENTE (à remplir par l'ancien propriétaire)

Je soussigné(e), **MAIRIE DE GIVORS**

NOM DE NAISSANCE, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE

domicilié à :

PLC CAMILLE VALLIN
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
Code postal Commune
69700 GIVORS

certifie avoir vendu le véhicule désigné ci-dessus au professionnel susnommé le _____ et que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable.
Jour Mois Année

Fait à GIVORS, le _____
Jour Mois Année

Signature du vendeur
Pour les sociétés, nom et qualité du signataire et cachet

Ville de Givors

* Veuillez cocher la case correspondante.

** Ce numéro figure sur la 1^{ère} page du certificat d'immatriculation sous la mention «Certificat d'immatriculation».

COMMUNE DE GIVORS
PLACE CAMILLE VAILLON
69701 GIVORS CEDEX

Assuré : COMMUNE DE GIVORS
Réf Expert : 244066321
N° Sinistre : 2024520918
Véhicule : 205 BHC 69

Monsieur,

Le cabinet **EXPERTISE & CONCEPT LYON** a été mandaté par GROUPEAMA pour prendre en charge l'expertise de votre véhicule immatriculé 205 BHC 69 et évaluer l'opportunité de cession ou de réparation.

Ce courrier vise à confirmer la décision du propriétaire* du véhicule et à collecter l'ensemble des pièces utiles. **Pour vous faciliter ces formalités, nous vous invitons à compléter le dossier ci-joint comme suit :**

j Nous vous confirmons d'ores et déjà **l'enlèvement conservatoire** de votre véhicule par notre constructeur, TABARD AUTO DEM 65 RUE DES ETATS UNIS 69800 ST PRIEST TEL: 0478722849 Mail: BETAD@CARECO LYON.COM.

k Dans tous les cas, et quel que soit votre choix, veuillez retourner à l'expert, le cabinet **EXPERTISE & CONCEPT LYON, 8 RUE JEAN ELYSEE DUPUY - BAT C 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR (Tél: 0472523060 -- Mail : lyon@expertiseconcept.fr, la lettre de décision désignant l'option choisie :**

- **En cas de cession :** merci de joindre toutes les pièces officielles complétées, joignez également le double des clés/carte de démarrage selon les instructions jointes en annexe (le véhicule doit rester complet).
Soyez particulièrement vigilant sur les dates et identités à renseigner.
Il vous appartient d'informer le garage où le véhicule est déposé, qu'il sera enlevé par notre constructeur. En cas de refus de transfert du véhicule par le dépositaire, les frais relatifs au gardiennage seront à votre charge.
- **En cas de refus de cession, d'impossibilité de cession** (documents incomplets ou non-conformes) **ou de non réponse :** veuillez prendre toutes dispositions au regard des éventuels frais de gardiennage pouvant vous être facturés par le dépositaire du véhicule. Si celui-ci a déjà été enlevé par notre constructeur, vous devez contacter ce dernier afin de connaître les modalités de restitution.

l Retournez le dossier à notre expert, le cabinet **EXPERTISE & CONCEPT LYON.**

Ce dernier est à votre écoute pour vous accompagner dans ces démarches et favoriser la rapidité de traitement du sinistre.

m Par ailleurs, nos services restent disponibles, pour toute question relative à votre dossier, au numéro de téléphone communiqué lors de votre déclaration.

n A réception du rapport d'expertise nous procéderons à votre indemnisation en application de votre contrat.

o Il vous appartient de prendre contact avec votre conseiller afin de régulariser votre contrat (remplacement du véhicule, modifications, etc...).

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.


*Si vous n'êtes pas le propriétaire du véhicule, vous devez lui remettre ces documents dans les plus brefs délais.

Ville de Givors



DECISION DU PROPRIETAIRE
(CO N°3VEI/ Techniquement Irréparable)

Ass:
Réf Expert : 244066321
N° Sinistre : 2024520918
Véhicule : 205 BHC 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le 
ID : 069-216900910-20240617-DM2024_014-AU

Monsieur,

A la demande de GROUPAMA et sous réserve de votre droit à indemnisation, j'ai expertisé votre véhicule.

Voici mes conclusions présentées lors de notre entretien téléphonique :

- Ce véhicule est techniquement irréparable et ne peut pas circuler en application du code de la route.
- Montant des réparations avant démontage : TOTALEMENT INCENDIE
- Valeur du véhicule avant sinistre : 4500,00 € TTC

Optionnel en cas de VGE: Non (-) :

la procédure VGE s'applique (art L325-4, L327-5, R327-3 du code de la route, arrêté du 29 avril et JO du 14 mai 2009), le véhicule fait donc l'objet d'une interdiction de circuler et d'une opposition de cession à un particulier

Conformément aux dispositions légales, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE avisera la Préfecture laquelle procédera à la destruction administrative du certificat d'immatriculation

Je reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'Expert, DUBOST003766 -VE

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre choix en complétant le tableau ci-dessous.

<input type="radio"/> J'OPTIE POUR LA SOLUTION N° 1	<input type="radio"/> J'OPTIE POUR LA SOLUTION N° 2
<p>Je cède le véhicule à GROUPAMA et remets à l'expert l'intégralité des documents joints en annexe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision du propriétaire(s) - Déclarations de cession - Déclaration d'achat - Certificat d'Immatriculation - Certificat de Situation Administrative <p><i>Le rapport d'expertise, préliminaire à l'indemnisation, sera envoyé à votre assureur à réception de l'ensemble de ces pièces.</i></p> <p>Fait à Date **</p> <p>Signature du ou des titulaires du Certificat d'Immatriculation VILLE DE GIVORS (cachet société)</p>	<p><input type="radio"/> Je ne cède pas le véhicule à GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE et reconnais avoir pris connaissance des contraintes prévues à l'article L327-3 et L325-4 du Code de la Route ainsi que l'annexe 3 de la circulaire 2003-55 du 04/09/2003 relative aux véhicules économiquement irréparables et à la procédure VGE(-) : Non</p> <p>Le véhicule fait l'objet d'une interdiction de circuler et ne peut être réparé.</p> <p>La vente ne peut être réalisée qu'auprès d'un professionnel de l'automobile.</p> <p>Fait à Date **</p> <p>Signature du ou des titulaires du Certificat d'Immatriculation VILLE DE GIVORS (cachet société)</p>

* Si vous n'êtes pas propriétaire du véhicule ou acquisition en Location avec Option d'Achat ou en Location Longue Durée, transmettez au plus vite ce document et les pièces jointes au réel propriétaire ou la société de location ou de financement qui seul peut prendre décision. Si vous avez contacté un crédit, pensez à informer votre organisme de financement. ** Date à reporter sur l'ensemble des documents du dossier.

LE VÉHICULE (a remplir par l'ancien propriétaire)

205 BHG 69 (A) Numéro d'immatriculation du véhicule
VF77J9HTC67637053 (E) Numéro d'identification du véhicule
31/10/08 (B) Date de 1^{re} immatriculation du véhicule
CITROEN (D.1 Marque)
MCT5114C6282 (D.2 Type, variante, version)
VP (J.1 Genre national)
BERLINGO 1.6 HDI 16V 75 (D.3 Dénomination commerciale)
Kilométrage inscrit au compteur du véhicule : 100000
Présence du certificat d'immatriculation :
 OUI - numéro de formule L 08NV45063 (figure sur le 1^{er} volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD)
 NON - Motif d'absence de certificat d'immatriculation :
ou (I) date du certificat d'immatriculation (si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45)

Ancien propriétaire

Personne physique ou entreprise morale - Sexe : M F
 Personne morale
Je soussigné(e), VILLE DE GIVORS
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE
N° SIRET, (le cas échéant)
Adresse complète : PLACE HNERI BARBUSSE
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
69700 GIVORS
Code postal Commune
Certifie (veuillez cocher la case correspondante) : céder céder pour destruction
Le _____ à _____ h _____ le véhicule désigné ci-dessus.
Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante):
 Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'Intérieur, attestant à sa date d'édition de la situation administrative du véhicule ;
 Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation ;
 Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU) portant le n° d'agrément : _____ (Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur est obligatoire si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La liste des professionnels agréés est disponible sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>).
Fait à GIVORS, le _____
Signature de l'ancien propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

Nouveau propriétaire

Personne physique ou entreprise morale - Sexe : M F
 Personne morale
Je soussigné(e), GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE
N° SIRET, (le cas échéant)
Né (e) le _____ à _____
Adresse complète : 50 RUE DE ST CYR TSA 80011
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
69252 LYON CEDEX 09
Code postal Commune
Certifie (veuillez cocher la case correspondante) :
 Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire ;
 Avoir été informé de la situation administrative du véhicule.
Fait à _____, le _____
Signature du nouveau propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)
Ville de Givors

LE VÉHICULE (à remplir par l'ancien propriétaire)

205 BHC 69	VF77J9HTC67637053	31/10/08
(A) Numéro d'immatriculation du véhicule	(E) Numéro d'identification du véhicule	(B) Date de 1 ^{re} immatriculation du véhicule
CITROEN	MCT5114C6282	BERLINGO 1.6 HDI 16V 75
(D.1 Marque)	(D.2 Type, variante, version)	(D.3 Dénomination commerciale)
Kilométrage inscrit au compteur du véhicule : 100000		
Présence du certificat d'immatriculation :		
<input type="checkbox"/> OUI – numéro de formule 08NV45063		<input type="checkbox"/> NON – Motif d'absence de certificat d'immatriculation :
(figure sur le 1 ^{er} volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD)		
ou (I) date du certificat d'immatriculation		
(si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45)		

Ancien propriétaire

Personne physique ou entreprise morale – Sexe : M F
 Personne morale

Je soussigné(e), VILLE DE GIVORS N° SIRET, (le cas échéant)

Adresse complète: PLACE HNERI BARBUSSE
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
69700 GIVORS
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) : céder céder pour destruction

Le _____ à _____ h _____ le véhicule désigné ci-dessus.

Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante):

Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'Intérieur, attestant à sa date d'édition de la situation administrative du véhicule;

Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation;

Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU) portant le n° d'agrément : _____ (Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur est obligatoire si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La liste des professionnels agréés est disponible sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>).

Fait à GIVORS, le _____

Signature de l'ancien propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

Nouveau propriétaire

Personne physique ou entreprise morale – Sexe : M F
 Personne morale

Je soussigné(e), GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE N° SIRET, (le cas échéant)

Né (e) le _____ à _____

Adresse complète: 50 RUE DE ST CYR TSA 80011
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
69252 LYON CEDEX 09
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) :

Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire;

Avoir été informé de la situation administrative du véhicule.

Fait à _____, le _____

Signature du nouveau propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

Ville de Givors



DN D'ACHAT D'UN VÉHICULE D'OCCASION

Articles R. 322-4 et R. 322-9 du code de la route

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240617-DM2024_014-AU01



A remettre à la préfecture

Veillez cocher la case correspondante :

professionnel du commerce de l'automobile professionnel de la destruction assureur

GROUPAM A RHONE ALPES AUVERGNE

Je soussigné(e),

NOM DE NAISSANCE, NOM D'USAGE le cas échéant et PRENOM ou RAISON SOCIALE

N° SIREN, le cas échéant

domicilié(e) à :

N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

Code postal

Commune

Déclare avoir * acheté

acheté pour destruction. Veuillez préciser :

_____ votre numéro d'agrément VHU si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues

le _____ à _____ le véhicule désigné ci-dessous (joindre le certificat d'immatriculation) :

Jour

Mois

Année

Heures

Minutes

205 BHC 69

(A) N° D'IMMATRICULATION

VF77J9HTC67637053

(E) N° D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

CITROEN

(D.1) MARQUE

MCT5114C6282

(D.2) TYPE VARIANTE VERSION

BERLINGO 1.6 HDI 16V 75

(D.3) DENOMINATION COMMERCIALE

VP

(C.1) GENRE NATIONAL

Présence du certificat d'immatriculation * : OUI NON

Si oui, merci de préciser

31/10/08

(1) Date du certificat d'immatriculation (si ancien format d'immatriculation)

ou

08NV45063

Numéro de formule du certificat d'immatriculation ** (si nouveau format d'immatriculation)

Si non, veuillez préciser le motif : _____

En cas d'achat du véhicule à un autre professionnel, veuillez joindre en plus la copie du récépissé de la précédente déclaration d'achat.

Fait à GIVORS, le _____

Jour

Mois

Année

Cachet et signature de l'acquéreur

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès d'une préfecture ou auprès de l'Agence nationale des titres sécurisés par voie postale.

Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins de prospection commerciale

CERTIFICAT DE VENTE (à remplir par l'ancien propriétaire)

Je soussigné(e), **VILLE DE GIVORS**

NOM DE NAISSANCE, NOM D'USAGE le cas échéant et PRENOM ou RAISON SOCIALE

N° SIREN, le cas échéant

domicilié à :

PLACE HENRI BARBUSSE
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

69700

Code postal

GIVORS

Commune

certifie avoir vendu le véhicule désigné ci-dessus au professionnel susnommé le _____ et que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable.

Jour

Mois

Année

Fait à GIVORS

le _____

Jour

Mois

Année

Signature du vendeur
Pour les sociétés, nom et qualité
du signataire et cachet

Ville de Givors

* Veuillez cocher la case correspondante.

** Ce numéro figure sur la 1^{ère} page du certificat d'immatriculation sous la mention «Certificat d'immatriculation».